

MANUEL HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT		Nom du document SON-HSE-MA-001	
		Révision : 02	Statut : Applicable
Type de document : HSE		Date : 10/03/2017	
Type de diffusion : DIFFUSION INTERNE ET EXTERNE		Nombre de pages : 13	
Rédacteur(s) : M. DOS SANTOS	Vérificateur(s) : J-C. DAUDIN	Approbateur(s) : G. DATRIER	



MANUEL HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

OBJET

Le présent manuel a pour objet de décrire les dispositions générales prises par la Sonema pour obtenir, garantir et améliorer en permanence la sécurité, la santé et la protection de l'environnement. Il précise l'organisation, le rôle et les responsabilités au sein des activités de l'entreprise. C'est un document qui constitue un outil de gestion des systèmes de santé et de sécurité au travail. Les modifications et les mises à jour sont décidées en fonction des évolutions de la société et de ses objectifs.

CHAMP D'APPLICATION


Il est destiné à un usage interne et externe, notamment auprès de son personnel, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires.

Le manuel est rédigé et mis à jour par le Responsable HSE. Chaque nouvelle édition du manuel est approuvée par le Directeur Général et fait l'objet d'un changement d'indice.

L'archivage de l'original de chaque version du manuel HSE est assuré par le Responsable HSE et les versions originales périmées sont conservées durant dix années.


SUIVI DES REVISIONS

Indice d'édition	Description	Pages modifiées	Date approbation
V1	Création du document	/	08/01/2016
V2	Mise à jour objectifs HSE	6	10/03/2017


	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
		Statut : Applicable
		N° de page : 2/13
Date de mise en application : 10/03/2017		

SOMMAIRE

OBJET	2
CHAMP D'APPLICATION.....	2
SUIVI DES REVISIONS	2
1. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	4
2. POLITIQUE HSE	5
3. OBJECTIFS	6
4. ORGANISATION.....	7
4.1 – Les acteurs	7
4.1.1 – Le Directeur Général ou le Chef d'Établissement.....	7
4.1.2 – Le Responsable HSE	7
4.1.3 – Les animateurs HSE	7
4.1.4 – Les salariés	8
4.1.5 – Les clients, les partenaires et les visiteurs.....	8
4.2 – La structure.....	8
4.2.1 – La structure HSE.....	8
4.2.2 – Le Comité HSE.....	9
5. STRUCTURE DOCUMENTAIRE	10
6. VEILLE LEGALE ET REGLEMENTAIRE	11
6.1 – Exigences légales	11
6.2 – Veille réglementaire	11
7. COMMUNICATION ET INFORMATION DU PERSONNEL.....	12
7.1 – Réunion HSE.....	12
7.2 – Revue de Direction	12
7.3 – INFORMATION DU PERSONNEL.....	12
8. ABRÉVIATIONS.....	13

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
Date de mise en application : 10/03/2017	Statut : Applicable	N° de page : 3/13

1. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION



ENGAGEMENTS HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

En cohérence avec l'objectif fondamental de développement durable de Sonema, nous nous engageons résolument à œuvrer pour :

- Améliorer continuellement la sécurité des personnes, des biens et des installations de nos sites ;
- Protéger et sauvegarder notre environnement.


La mise en œuvre de cette stratégie nécessite que nous poursuivions et renforçons les démarches entreprise en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement, notamment au-travers de nos plans d'actions et d'amélioration. Nous devons, entre autres, poursuivre et prolonger nos efforts pour pouvoir :

- ✓ Être en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables à notre entreprise et, en l'absence de réglementation, appliquer des normes fixées de manière responsable ;
- ✓ Satisfaire les exigences de nos clients en matière de sécurité et d'environnement ;
- ✓ Identifier, évaluer et réduire les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement au travail liés à nos activités, et qui pourraient affecter notre personnel, nos clients, nos sous-traitants ainsi que nos équipements et installations ;
- ✓ Acquérir et utiliser des équipements conformes aux normes et règlements en vigueur en matière de sécurité et d'environnement ;
- ✓ Assurer la formation et la sensibilisation de tout le personnel de nos sites sur les aspects sécurité et environnement ;
- ✓ Maîtriser nos consommations énergétiques ainsi que nos rejets pour agir en faveur de la sauvegarde des ressources naturelles ;
- ✓ Maintenir un niveau élevé d'exigence environnementale et de sécurité auprès de notre personnel, de nos clients et de nos différents fournisseurs et sous-traitants ;
- ✓ Assurer une communication efficace auprès de notre personnel, de nos clients et de nos sous-traitants sur les objectifs fixés, les actions planifiées et les résultats obtenus.


Parce que l'amélioration continue de nos performances santé, sécurité et environnement est vitale pour nous, nous devons tous nous mobiliser pour l'application et le strict respect des exigences, procédures et consignes que nous nous sommes fixées.

Nous invitons chaque membre du personnel à partager sans réserve ces engagements et à s'impliquer au quotidien dans leur mise en œuvre.


Monaco, le 1^{er} septembre 2015




Gilles DATRIER
Directeur Général



Bernard DELORME
Président Délégué

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
Date de mise en application : 10/03/2017	Statut : Applicable	N° de page : 4/13

2. POLITIQUE HSE



POLITIQUE HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Au-delà du strict respect des dispositions légales et réglementaires, Sonema est consciente qu'un haut degré de performance et de responsabilité de l'entreprise dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail fait et doit faire partie intégrante de la politique de la société et participe à sa performance économique. Cette performance s'exprime par une démarche de prévention et par le maintien, la préservation et l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) de l'ensemble des salariés mais aussi de ceux des entreprises sous-traitantes.

Sonema s'assure de la sécurité des différentes parties prenantes dans toutes les activités par l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. De ce fait, tout accident du travail est considéré comme une contre-performance et débouche sur une analyse de manière à réduire la gravité et/ou la fréquence de réalisation de ces situations.

Sonema participe aux efforts pour la préservation de l'environnement en mettant en place une stratégie de réduction des déchets causés par ses opérations et sensibilise ses clients et ses interlocuteurs sur ce domaine.

Sonema respecte, sur les différents sites sur lesquels elle exerce ses activités, les exigences réglementaires nationales mais aussi locales en matière d'HSE qui lui sont applicables.

Sonema développe une culture HSE au sein de laquelle chacun est impliqué et encourage les salariés à engager leur propre responsabilité. Cette situation donne la possibilité au personnel de travailler dans un cadre sûr et sain.

Cette culture permet d'intégrer l'organisation HSE dans toute prise de décision ainsi que dans la gestion de toutes les activités.


La société souhaite encourager ses clients et ses partenaires à appliquer ses règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement et considère leur mise en œuvre comme un critère d'appréciation de ceux-ci.


La définition d'objectifs concrets et la réalisation de plan d'action témoigne de la volonté de l'entreprise d'améliorer de manière continue le système mis en place. Pour cela, les performances seront mesurées régulièrement aux moyens d'indicateurs et seront accessibles par toute personne le désirant.


L'encadrement est responsable de la mise en œuvre de la politique HSE au sein de son service. Les membres de l'encadrement, par leur engagement pour la protection de la santé, pour la sécurité et pour la protection de l'environnement jouent un rôle majeur en matière d'exemplarité.

Par conséquent la Direction, l'encadrement et le personnel de Sonema connaissent et appliquent au quotidien cette politique à tous les niveaux et sur tous les sites.

Monaco, le 1^{er} septembre 2015


Gilles DATRIER
Directeur Général


Bernard DELORME
Président Délégué

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
Date de mise en application : 10/03/2017	Statut : Applicable	N° de page : 5/13

3. OBJECTIFS

Ces objectifs représentent l'ensemble des décisions prises par le Comité HSE dans le but de protéger la santé et la sécurité de son personnel ainsi que de préserver l'environnement.

Engagement 1 : Amélioration de la gestion des déchets

Sonema développe sa collecte et son recyclage de piles et de cartouches et entreprend le tri sélectif papiers/cartons.

Engagement 2 : Maîtrise de la consommation d'électricité (à effectif constant)

Sonema s'engage pour le respect de l'environnement. De ce fait, elle souhaite réduire sa consommation d'électricité sur une période de 5 ans. Grâce à cela, elle participe à la réduction des gaz à effet de serre.

Engagement 3 : Maîtrise de la consommation de papier (à effectif constant)

Toujours dans le souhait de respecter l'environnement, Sonema ambitionne de réduire sa consommation de papier sur 5 ans.

Engagement 4 : Diminution des impacts liés au transport

L'activité de Sonema est répartie sur plusieurs sites en France et à Monaco ainsi que sur des sites «clients». Les salariés sont donc amenés à se rendre sur ces différents sites pour des réunions de travail ou pour des missions. Sonema souhaite donc réduire ses émissions de CO2.


Engagement 5 : Formation et sensibilisation du personnel

Sonema s'implique dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail pour améliorer la santé et la sécurité de son personnel afin de réduire les arrêts de travail et les arrêts maladies.

Engagement 6 : Information

Sonema développe vis-à-vis de ces parties prenantes une attitude de transparence concernant son Système de Management HSE.

Ces objectifs sont définis sur une période de 5 ans. Ils se termineront donc en 2020.

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
Date de mise en application : 10/03/2017	Statut : Applicable	N° de page : 6/13

4. ORGANISATION

Une organisation a été mise en place au sein de ce Système de Management. Celle-ci a permis de définir le rôle et les responsabilités du personnel impliqué dans cette structure HSE.

4.1 – Les acteurs

4.1.1 – Le Directeur Général ou le Chef d’Etablissement

- Est le garant de la mise en place de la Politique HSE.
- Prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- S’assure de réduire à un niveau aussi bas que possible l’impact environnemental de la société.
- Approuve et fait appliquer la politique HSE ainsi que les différents documents HSE.
- Préside le comité HSE de la société.
- Approuve les objectifs annuels HSE ainsi que les plans d’action.
- Met à disposition les ressources nécessaires pour assurer la pérennité de l’organisation HSE au sein de la société.


4.1.2 – Le Responsable HSE

- A la responsabilité directe d’organiser et de maintenir le Système de Management HSE.
- Conduit une analyse des risques afin d’identifier les risques inhérents à l’activité de la société, les risques auxquels sont exposés le personnel, les biens et l’environnement et les dispositions mises en œuvre dans l’entreprise pour gérer ces risques.
- Propose et réactualise la politique HSE.
- S’assure de l’application de la réglementation en vigueur.
- Contrôle régulièrement les performances de la société en sécurité et environnement.
- Définit des mesures lorsque des problèmes ont été mis en évidence dans ces domaines.
- Développe une culture HSE.
- Organise des audits pour contrôler l’efficacité de l’organisation.
- Suite à un accident de travail, mène une enquête avec le responsable de service puis analyse les causes et définit des mesures efficaces pour éviter que cela ne se reproduise.
- Organise les réunions HSE.

4.1.3 – Les Animateurs HSE

Ce sont les responsables de chaque service de l’entreprise. Ils développent la culture HSE au sein de leur service en s’assurant que les procédures et les documents émis par leur service soient conformes à la politique HSE.

- Forment les nouveaux arrivants au poste de travail et les sensibilisent aux risques encourus.
- S’assurent que les équipements de protection individuelle (EPI) sont entretenus correctement et sont toujours efficaces.
- Participent à l’élaboration de la documentation avec le responsable HSE.
- Enquêtent avec le responsable HSE lorsqu’un incident ou un accident du travail à lieu dans le service.
- Participent aux réunions du comité HSE.

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
Date de mise en application : 10/03/2017	Statut : Applicable	
	N° de page : 7/13	

- Sensibilisent le personnel à la gestion des déchets.
- Mettent en place au sein de leur service les différentes actions décidées par le comité HSE pour atteindre les objectifs.
- Les animateurs peuvent être consultés lors de la mise en place de nouvelles installations.
- Capitalisent les retours d'expérience par la mise en place d'outils d'analyse et de formations.

4.1.4 – Les salariés

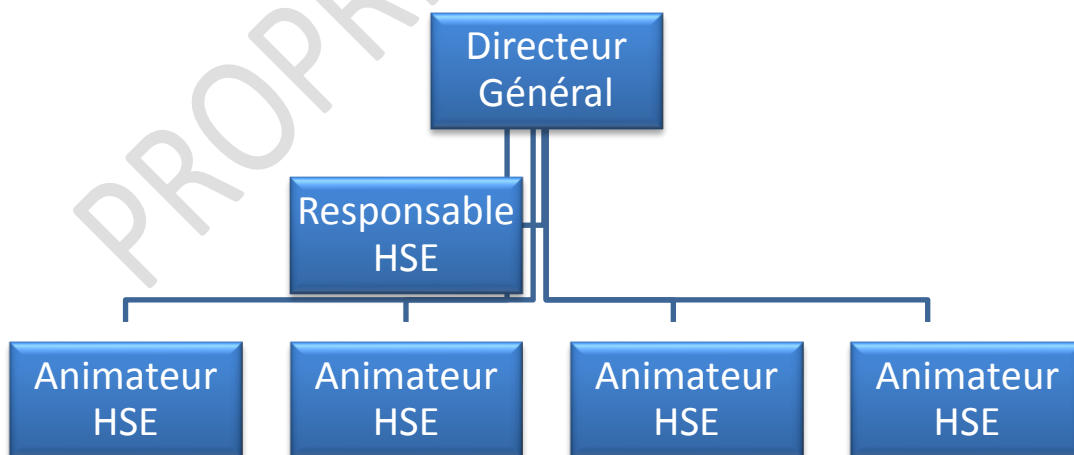
- Doivent prendre une part active à sa propre sécurité mais aussi à celle de ses collègues.
- Doivent s'informer sur les nouvelles procédures et les mises à jour des documents
- Doivent comprendre et appliquer la politique HSE.
- Font remonter toute situation dangereuse auprès de son chef de service.


4.1.5 – Les clients, les partenaires et les visiteurs

- La société encourage ses clients et ses partenaires, à appliquer ses règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.
- La société considère la mise en œuvre de ces règles comme un critère d'appréciation
- Sonema souhaite faire adhérer ses clients et ses partenaires à sa politique.

4.2 – La structure

4.2.1 – La structure HSE



	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
		Statut : <u>Applicable</u>
		N° de page : 8/13
Date de mise en application : 10/03/2017		


4.2.2 – Le Comité HSE

Le comité HSE est composé du directeur général de Sonema, du responsable HSE, ainsi que des différents chefs de service de la société (les animateurs HSE).

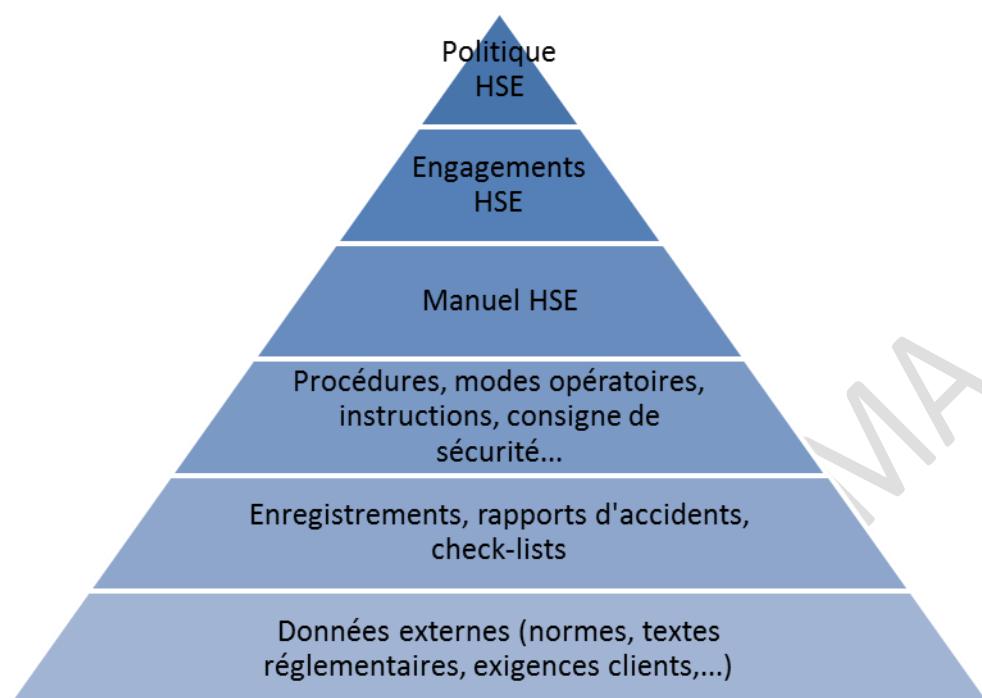
Il a pour mission de veiller à :

- intégrer le Système de Management au sein de la société
- l'observation et à l'application des prescriptions législatives et réglementaires prises en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement et contribue à la prévention des risques professionnels.

PROPRIETE DE SONEMA

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
		Statut : Applicable
	Date de mise en application : 10/03/2017	N° de page : 9/13

5. STRUCTURE DOCUMENTAIRE



La documentation du Système HSE est accessible essentiellement sur nos serveurs informatiques. Un seul exemplaire papier avec les visas associés est disponible pour consultation dans le bureau du Responsable HSE, qui est chargé de garantir la tenue à jour de ces documents. Sur notre réseau, un dossier est spécialement dédié aux documents type (enregistrements) en mentionnant pour chacun d'entre eux la version à utiliser.

Les axes de la Politique HSE, tels que définis dans l'engagement de la Direction à son plus haut niveau, traduisent la volonté de l'entreprise à concrétiser sa stratégie d'amélioration contenue dans le système HSE. La politique est diffusée à l'ensemble du personnel directement et par voie d'affichage. Elle est à disposition des partenaires externes et révisée à l'issue des Revues de Direction.

Le Manuel HSE est rédigé, vérifié et mis à jour par le Responsable HSE et il est approuvé par la Direction Générale.


Les procédures, les instructions, les modes opératoires et les consignes ont, entre autre, pour objectif de décrire, détailler ou préciser certaines tâches.

Les enregistrements, les rapports, les check-lists, représentent les preuves matérielles de l'application des dispositions et constituent également un maillon important de la structure documentaire mise en place.

Les données externes représentent les documents relatifs à la veille.

Mise à jour de la documentation

Les principes d'élaboration et de mise à jour de la documentation du système (documents applicables et documents d'enregistrement) sont décrits dans la procédure SON/DGE/PR-001.

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
		Statut : Applicable
		N° de page : 10/13
Date de mise en application : 10/03/2017		

6. VEILLE LEGALE ET REGLEMENTAIRE

6.1 – Exigences légales

- Directive 2004/40/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques).
- Le Code du Travail français qui contient les textes législatifs et réglementaires applicables en matière de droit du travail.
- Le Droit du Travail du Gouvernement Princier applicable au sein de la Principauté de Monaco.
- La Convention Collective Nationale des Télécommunication (CCNT) du 26 Avril 2000, qui impose la mise en place d'une politique de prévention qui vise à identifier les risques professionnels et à améliorer les conditions de travail.
- Décret n°2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.

6.2 – Veille règlementaire

Sonema est organisée pour effectuer la veille réglementaire, ce qui lui permet d'être toujours informé des nouvelles réglementations. Grâce à cette veille, la société peut établir sa conformité réglementaire en matière d'HSE et être toujours en concordance avec les exigences légales.

Cette veille s'effectue en quatre étapes :

- Etape 1 : Identifier la réglementation applicable

Cette étape consiste à répertorier les textes réglementaires susceptibles d'être applicable par la société au regard des activités, des produits et des services qu'elle fournit.

- Etape 2 : Evaluer la conformité


Elle consiste à s'assurer de l'adéquation entre les exigences applicables et l'activité de Sonema. Cette phase permet de mettre en évidence les non-conformités réglementaires.

- Etape 3 : La mise en conformité

Il s'agit, au cours de cette étape, de mettre en conformité les actions qui le nécessitent ainsi que surveiller les points conformes.

- Etape 4 : Organiser et mettre en place la veille réglementaire

Cette étape consiste à s'assurer régulièrement de la mise à jour des textes réglementaires afin d'être toujours conforme à la loi.

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
		Statut : Applicable
		N° de page : 11/13
Date de mise en application : 10/03/2017		

7. COMMUNICATION ET INFORMATION DU PERSONNEL

7.1 – Réunion HSE

Des réunions sont programmées régulièrement. Elles ont lieu tous les 3 mois avec le responsable et les animateurs HSE.

Les sujets de ces réunions sont déterminés au minimum une semaine avant le déroulement de celle-ci. Elles permettent d'améliorer l'organisation du service HSE et le Système de Management de Sonema. Elles donnent la possibilité de répertorier les points forts et les points faibles (les vulnérabilités) de tout ou partie de ce système. Leur objectif est de le faire progresser en vérifiant que chaque règle de la politique est correctement appliquée de façon à ce qu'il perdure.

7.2 – Revue de Direction

Elles sont organisées tous les 6 mois et rassemble le comité HSE.

Au cours de ces revues de direction, certaines problématiques doivent être obligatoirement reconsidérées tels que la politique, les objectifs et le(s) plan(s) d'action. Ces revues doivent par ailleurs, permettre :

- d'identifier les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs ;
- de mettre en place des actions d'amélioration.


La revue constitue un moment important, au cours duquel le comité HSE fait le point sur le fonctionnement et l'efficacité mais surtout sur l'aptitude du Système de Management à s'améliorer.

7.3 – INFORMATION DU PERSONNEL

Suite à ces réunions, chaque chef de service effectue un compte rendu verbal à son personnel concernant leur activité. Les salariés sont donc informés des avancées concernant leur domaine et peuvent alors appliquer les nouvelles mesures qui s'imposent. Le responsable doit s'assurer que ces mesures sont réalisées correctement afin de pouvoir garantir par la suite l'efficacité de celle(s)-ci.

De plus, un compte rendu général reprenant les points importants est rédigé et mis à disposition sur le panneau d'affichage, afin que l'ensemble du personnel puissent en prendre connaissance et être informés de l'avancement du Système de Management.

L'ensemble des comptes rendus est archivé et disponible auprès du responsable HSE.

 sonema	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
		Statut : Applicable
		N° de page : 12/13
Date de mise en application : 10/03/2017		

8. ABRÉVIATIONS

HSE : Hygiène Sécurité Environnement


CCNT : Convention Collective Nationale des Télécommunications

SM : Système de management

EPI : Equipement de Protection Individuelle

SST : Santé Sécurité au Travail

PROPRIETE DE SONEMA

	Titre : MANUEL HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	N° : SON-HSE-MA-001
		Version : V2
		Statut : Applicable
		N° de page : 13/13
Date de mise en application : 10/03/2017		